



Agence canadienne de  
développement international

Canadian International  
Development Agency

# Lignes directrices pour des propositions de projets et rapports d'assistance humanitaire d'urgence

Agence canadienne de développement international  
200, promenade du Portage  
Gatineau (Québec)  
K1A 0G4  
Tél.: (819) 997-5006  
Sans frais : 1-800-230-6349  
Télécopieur : (819) 953-6088  
(Pour les malentendants et les personnes atteintes  
de troubles de la parole (ATS) seulement: (819) 953-5023  
Sans frais pour les malentendants et les personnes atteintes  
de troubles de la parole (ATS) seulement : 1-800-331-5018)  
Courriel : [info@acdi-cida.gc.ca](mailto:info@acdi-cida.gc.ca)

Canada 



# *Lignes Directrices Pour Propositions de Projets et Rapports*

---

Division de l'assistance humanitaire international  
de l'ACDI



Photo par Beverly Carmicheal

Avril 2002  
(Version mise à jour en juillet 2006)

## Acronymes

ACDI	Agence canadienne de développement international
AHI	Assistance humanitaire internationale
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CRC	Croix-Rouge canadienne
CSSP	Centre de soins de santé primaires
DIH	Droit international humanitaire
ESM	Équipe sanitaire mobile
GR	Gestion axée sur les résultats
LCEE	Loi canadienne sur l'évaluation environnementale
ONG	Organisation non gouvernementale
SCRSL	Société de la Croix-Rouge du Sri Lanka

# Table des matières

<b>Remerciements</b> .....	<b>1</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>1</b>
<b>Section 1 - Le programme d'assistance humanitaire internationale de l'ACDI</b> .....	<b>2</b>
1. Mandat du programme .....	2
2. Cadre d'intervention .....	2
3. Critères d'approbation d'une proposition .....	3
4. Organisations admissibles au financement .....	3
5. Activités exclues .....	5
6. Prolongations .....	5
7. Modifications de l'envergure du projet .....	5
8. Remboursement .....	5
9. Acheminement de votre proposition .....	5
<b>Section 2 - Objectifs du programme et résultats escomptés</b> .....	<b>6</b>
1. Impact escompté .....	7
2. Effets escomptés du programme .....	7
3. Extrants escomptés .....	9
4. Activités financées par le programme .....	11
5. Bénéficiaires .....	12
6. Thèmes transversaux et principes .....	12
<b>Section 3 - Modèle de proposition</b> .....	<b>15</b>
• <i>Table des matières</i> suggérée .....	15
• Description des rubriques .....	16
<b>Section 4 - Modèle de rapport</b> .....	<b>21</b>
• <i>Table des matières</i> suggérée .....	21
• Description des rubriques .....	22
<b>Annexe A - Comment établir le cadre de rendement</b> .....	<b>27</b>
<b>Annexe B - La structure de répartition du travail et la fiche d'activité</b> .. .. .	<b>30</b>
<b>Annexe C - Le plan de mesure du rendement</b> .....	<b>32</b>
<b>Annexe D - Le budget du projet</b> .....	<b>33</b>
<b>Annexe E - Modèle de tableau de rendement s'appliquant à l'étude de cas</b> .....	<b>35</b>
<b>Annexe F - État financier</b> .....	<b>36</b>
<b>Annexe 1 - Catastrophes naturelles rapides et l'appui aux ONG canadiennes en temps opportun</b> .....	<b>37</b>

## Remerciements

Nous aimerions remercier nos nombreux partenaires qui nous ont aidés à réviser les différentes versions de ces lignes directrices. Le résultat final rend compte de la précieuse expérience acquise sur le terrain par les nombreuses ONG canadiennes qui ont bien voulu nous en faire profiter et nous faire part de leurs observations et suggestions. L'AHI remercie gracieusement le travail de Bob Vandenberg de "Results Based Management Group" (rbmg@istar.ca) de l'avoir guidé dans le processus de développement de son cadre de rendement et de ses Lignes directrices.

## Introduction

Nous espérons que ces lignes directrices vous seront utiles. Préparées par la Direction de l'assistance humanitaire internationale (AHI) de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), **elles s'adressent aux organisations qui demandent des fonds d'urgence pour financer des interventions d'assistance humanitaire internationale de courte durée**<sup>1</sup>. Les lignes directrices comportent quatre sections décrites ci-après.

- ❑ Dans la **section 1**, vous trouverez d'importants renseignements sur le programme d'assistance humanitaire internationale (AHI) de l'ACDI et sur le genre de projets auxquels les lignes directrices s'adressent.
- ❑ Dans la **section 2**, sont exposés l'objectif et les résultats escomptés du programme de financement d'initiatives de l'AHI de courte durée. Nous y présentons le modèle de cadre logique utilisé pour que notre programme et les projets financés soient ciblés et stratégiques.
- ❑ Dans la **section 3**, nous vous suggérons un modèle de présentation pour vos propositions.
- ❑ Dans la **section 4**, nous présentons le modèle à suivre pour la présentation du rapport final dont tous les projets financés par le PAHI doivent faire l'objet.

En rédigeant ces lignes directrices, nous avons présumé que l'AHI et vous, ses partenaires, dialoguez de façon ouverte et continue. Destinées à faciliter ce dialogue, nous vous encourageons à utiliser ces lignes directrices pour établir les propositions et rapports de projet.

Les lignes directrices doivent nous aider à continuer d'améliorer l'assistance humanitaire internationale provenant du Canada. En conformité avec la politique de gestion axée sur les résultats (GR) qu'elle a adoptée en 1996, l'ACDI tient à ce que toutes les activités qu'elle finance soient axées sur l'atteinte de résultats. Il en est ainsi des modèles de proposition et de rapport présentés dans ces pages.

---

<sup>1</sup> La DAHI prévoit se doter bientôt de lignes directrices et d'un cadre de rendement axé sur les résultats pour les activités de préventions des catastrophes et d'atténuation de leurs effets.

# Section 1 - Le programme d'assistance humanitaire internationale de l'ACDI

## 1. Mandat du programme

Le programme d'assistance humanitaire internationale (AHI) de l'ACDI a pour mandat d'aider à soulager les souffrances des victimes de conflits et de catastrophes naturelles dans les pays en développement. Son objectif consiste à faire en sorte que l'assistance humanitaire financée par le Canada soit approuvée, efficace et acheminée rapidement.

L'AHI de l'ACDI est la principale filière empruntée par le gouvernement du Canada pour acheminer l'assistance humanitaire d'urgence non alimentaire destinée aux pays en développement. Quand une situation d'urgence se présente, on fait aussi appel au programme contre la faim, la malnutrition et la maladie<sup>2</sup> de l'ACDI de même qu'aux ambassades et hauts commissariats du Canada. Dans certains cas, les ministères de la Défense nationale et des Affaires étrangères sont mis à contribution pour fournir des secours d'urgence aux pays en développement.

## 2. Cadre d'intervention

L'AHI de l'ACDI finance différents types d'interventions humanitaires. Cependant, il n'est question ici que d'initiatives d'assistance humanitaire de courte durée<sup>3</sup>. Les caractéristiques de ce genre d'intervention sont présentées dans le tableau 1. La brièveté des interventions fait ressortir l'*immédiateté* de ce type d'assistance humanitaire par opposition aux investissements durables à long terme axés sur le développement. Afin d'être en mesure de répondre rapidement, efficacement et de façon coordonnée aux demandes d'aide, l'AHI travaille en étroite collaboration avec des organisations et des organismes des Nations Unies, le mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et des ONG canadiennes ayant démontré qu'elles sont capables d'intervenir en situation d'urgence.

Genre de projet	Initiative d'assistance humanitaire
Durée	Habituellement un an ou moins
Agent d'exécution	ONG canadienne ou organisme multilatéral
Activités	Établissement des services d'urgence
Effets mesurables prévus	Amélioration des conditions de vie de la population touchée

<sup>2</sup> Également appelé « Centre d'aide alimentaire ».

<sup>3</sup> Le financement de base des organisations multilatérales est géré séparément. Les projets financés par l'Unité de la consolidation de la paix au sein de la Direction, ont leurs propres lignes directrices en raison de la spécificité de leurs activités.

Nous répondons (le plus rapidement possible) aux demandes d'aide provenant des organisations le plus rapidement possible. Quand une catastrophe naturelle survient, des mesures peuvent être prises en quelques heures par des intermédiaires connus dont l'action est coordonnée par la Croix-Rouge, les Nations Unies et les ONG se trouvant sur place. En cas d'urgence complexe exigeant que l'assistance humanitaire soit maintenue de manière continue, il est à la fois souhaitable et nécessaire de procéder à une évaluation détaillée de la situation.

### **3. Critères d'approbation d'une proposition**

Les demandes d'aide sont évaluées en consultation avec la mission canadienne concernée, les responsables des programmes à l'ACDI et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Nous recevons et compilons constamment des renseignements de diverses sources, notamment d'ONG et de réseaux d'information des Nations Unies et de la Croix-Rouge. Cependant, il nous est impossible de répondre favorablement toutes les propositions qui nous sont transmises.

L'évaluation pertinente des besoins figure parmi les critères d'approbation, tout comme la crédibilité des propositions, qui doivent être axées sur l'atteinte de résultats (pour en savoir plus, se reporter à la section 3), la capacité organisationnelle du partenaire d'exécution d'atteindre les résultats escomptés, et les fonds disponibles. Les contributions d'autres donateurs et d'organismes de secours entrent également en ligne de compte. Les fonds ne sont pas accordés aux ONG sur une base de contrepartie, néanmoins, il reste que la contribution et les engagements financiers de l'ONG sont pris en considération lors de l'étude de la proposition au financement. Aucune organisation ne peut être favorisée ou défavorisée pour des motifs liés à l'origine raciale, à la religion ou aux croyances.

### **4. Organisations admissibles**

Les organisations admissibles à recevoir des fonds de l'AHI possèdent généralement déjà une structure comportant un réseau de partenaires locaux dans la région touchée par la catastrophe, ainsi que des antécédents connus d'atteinte de résultats en matière de secours d'urgence. L'aide-mémoire qui suit nous sert à déterminer l'admissibilité des ONG. Nous préférons financer des ONG ayant participé directement à des projets de secours d'urgence, par opposition aux ONG agissant en qualité d'intermédiaires de financement, auxquelles est accordée une priorité moins élevée.

#### **Critères institutionnels d'admissibilité**

- Être une organisation canadienne légalement incorporée au Canada depuis au moins trois ans.
- Être inscrite comme étant une organisation non gouvernementale sans but lucratif.
- Avoir des règlements internes expliquant clairement les conditions d'adhésion et le rapport entre l'organisation et la société canadienne en général, quelles personnes sont rémunérées pour leur travail au sein de l'organisation, et quelles mesures d'aliénation de l'actif et du passif sont prévues en cas de dissolution.

- Posséder des compétences et des systèmes satisfaisants en gestion axée sur les résultats, notamment en comptabilité générale, en contrôle financier et en préparation de rapports comptables.
- Démontrer sa capacité de recueillir des fonds auprès du grand public canadien pour les besoins de l'assistance humanitaire.
- Adhérer au Code de conduite du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des ONG lors des opérations de secours en cas de catastrophes (on peut consulter le code à l'adresse <http://www.icrc.org>).
- Viser à atteindre les normes minimales établis par le projet SPHÈRE dans les situations de catastrophe, ou d'autres normes déontologiques reconnues, dans l'exécution des activités (on peut consulter les normes de Sphère à l'adresse <http://www.sphereproject.org>).

### **Critères d'admissibilité relatifs au programme**

- Posséder de l'expérience et la capacité reconnue d'atteindre des résultats ayant un rapport direct avec les objectifs de l'AHI à court terme
- Être en mesure de présenter des rapports crédibles faisant état de l'atteinte de résultats pertinents
- Posséder des connaissances au sein de l'organisation dans au moins un des secteurs d'activité prioritaires de l'AHI
- Posséder trois ans d'expérience pratique de la prestation d'assistance humanitaire dans au moins trois pays différents
- Avoir de solides relations avec des ONG de pays en développement et une expérience de la coopération avec des organisations des Nations Unies et des gouvernements locaux témoignant d'un intérêt certain pour le réseautage, le partenariat et la coordination.

Des exceptions à l'application de ces critères peuvent être admises (par exemple concernant l'expérience dans au moins trois pays) quand l'ONG peut prouver qu'elle possède l'expérience, les connaissances et les liens de partenariat voulus pour s'acquitter de la prestation d'assistance humanitaire dans un certain contexte.

## **5. Activités exclues**

Ne peuvent être financés au moyen de fonds de l'AHI :

- les projets de développement à long terme, à l'exception de projets spéciaux de remise en état au profit pour les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées;
- les projets s'étendant sur plusieurs années, à l'exception des activités de prévention des catastrophes;
- l'aide alimentaire, sauf l'alimentation thérapeutique; et,
- les recherches, les missions de recherche et de sauvetage, les activités de spécialistes indépendants et les frais de transport de marchandises (neuves ou d'occasion) fournies spontanément.

## **6. Prolongations**

Dans des circonstances spéciales, l'AHI peut approuver la prolongation de la durée convenue d'un projet. L'organisation concernée doit en faire la demande par écrit, justifications à l'appui, au moins un mois avant la date prévue d'achèvement du projet. Elle sera informée par écrit de la décision de l'AHI au plus tard un mois après la réception de la demande de prolongation.

## **7. Modification de l'envergure du projet**

L'ONG qui souhaite modifier considérablement l'envergure d'un projet, notamment procéder à d'importantes réaffectations budgétaires, doit obtenir l'approbation préalable de l'AHI, surtout en cas d'augmentation importante (supérieure à 15 %) des frais d'administration sur le terrain même si le budget global approuvé peut l'absorber.

## **8. Remboursement**

L'ONG doit rembourser au Receveur général du Canada les fonds non utilisés au financement du projet ou dont l'utilisation n'a pas été justifiée à la date d'achèvement du projet inscrite dans l'accord de financement.

## **9. Acheminement de votre proposition**

Faites parvenir votre proposition de projet d'assistance humanitaire d'urgence dans un pays en développement aux responsables du Programme d'assistance humanitaire internationale (AHI) de l'ACDI, dont les coordonnées figurent dans l'encadré ci-dessous.

Le projet proprement dit ne peut débuter qu'après réception de l'accord de financement dûment signé. Aucune dépense ne peut faire l'objet d'un paiement rétroactif.

## Où faire parvenir votre proposition



Direction de l'assistance humanitaire internationale  
Agence canadienne de développement international  
200, promenade du Portage  
Hull (Québec)  
Canada, K1A 0G4



Tél. : (819) 994-3948  
Télec. : (819) 997-2637

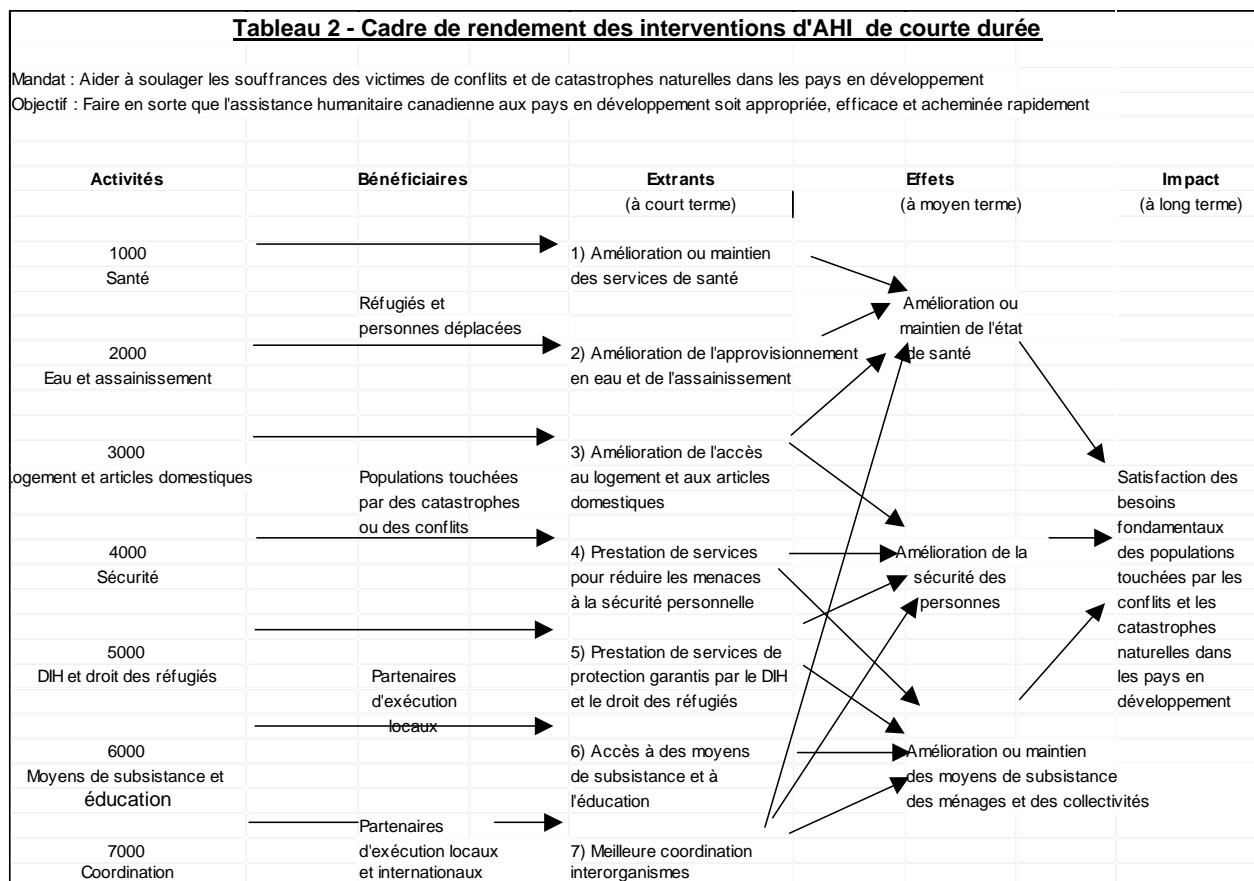


Courriel : [info@acdi-cida.gc.ca](mailto:info@acdi-cida.gc.ca)

## Section 2 - Objectif du programme et résultats escomptés

Pour nous aider à atteindre notre objectif de programme et à mieux rendre compte du degré d'atteinte des résultats escomptés, nous avons établi un cadre de rendement des interventions d'initiative extérieure de courte durée (tableau 2). Dans la section 2, nous nous reportons à ce cadre pour décrire les résultats que nous attendons de ces interventions.

**Objectif du programme d'AHI :**  
Faire en sorte que l'assistance humanitaire canadienne aux pays en développement soit appropriée, efficace et acheminée rapidement.



Dans ce cadre, les résultats escomptés se situent à trois niveaux. Lorsque les projets sont approuvés et mis en oeuvre, sept extrants ou résultats à court terme – visant l'établissement de services de secours et la coordination des activités des donateurs – devraient être produits. Trois résultats clés (à moyen terme) sont les avantages mesurables qu'un ensemble de projets est censé procurer aux populations éprouvées par les catastrophes et les conflits. Finalement, nous comptons que le programme dans son ensemble contribuera à produire un impact à long terme. Les flèches illustrent les relations de cause à effet entre les activités et les trois niveaux de résultats. Les explications détaillées fournies ci-après vous aideront à bien voir quels résultats vise notre programme de financement d'interventions de courte durée.

## 1. Impact escompté

L'impact prévu du programme de l'AHI consiste à *contribuer* à la satisfaction des besoins fondamentaux des populations touchées par les conflits et les catastrophes naturelles. Il faut s'attendre à ce que des populations de pays en développement continuent d'être éprouvées par des conflits et des catastrophes naturelles dans un avenir prévisible. Il va de soi que l'AHI de l'ACDI ne pourra ni régler les problèmes complexes à l'origine des conflits armés ni réduire la vulnérabilité des populations et la pauvreté qui alimentent les catastrophes naturelles<sup>4</sup>. Nous nous attendons donc non pas à obtenir l'impact énoncé, mais plutôt à y contribuer.

L'impact escompté de l'AHI consiste à *contribuer* à la satisfaction des besoins fondamentaux des populations touchées par les conflits et les catastrophes naturelles.  
**Remarque** - Tous les projets financés par l'AHI doivent avoir un lien logique avec cet impact.

## 2. Effets escomptés du programme

Nous souhaitons financer des projets pouvant produire au moins un des trois effets décrits ci-après ou y contribuer nettement. La priorité sera accordée aux projets conçus de façon crédible pour produire des changements mesurables au regard d'au moins un des effets escomptés *pendant la durée prévue du projet*.

**Remarque** - Tous les projets d'initiative de courte durée financés par l'AHI doivent viser à produire au moins un effet ayant un rapport direct avec au moins un des trois effets escomptés du programme :

- Amélioration ou maintien de l'état de santé
- Amélioration de la sécurité des personnes
- Amélioration ou maintien des moyens de subsistance des ménages et de la collectivité

Tous les indicateurs devraient être divisés selon les sexes, là où c'est possible et appropriés. Ne prenons pas pour acquis que tous les membres de la population recevront les bénéfices et les soutiens de façon équitable. Même dans un contexte difficile, il devrait être possible d'obtenir une répartition sommaire des écarts entre les sexes (par exemple: quel pourcentage de la population affectée ou de la population participant à une initiative est homme ou femme). Pour plus d'info sur les indicateurs et les écarts entre les hommes et les femmes, veuillez consulter le site suivant: <http://.acdi-cida.gc.ca/equality>: cliquer sur Outils et Ressources, cliquer sur Ressources et Publications de l'ACDI: cliquer sur **Guide des indicateurs tenant compte des écarts entre les hommes et les femmes**.

<sup>4</sup> C'est le rôle d'interventions intégrées de longue durée visant à réduire les tensions et les inégalités et à améliorer la planification préalable et la prévention des catastrophes aux échelles internationale, nationale et régionale. L'ACDI participe à toute une gamme d'importantes interventions de ce genre.

## **Premier effet - Amélioration ou maintien de l'état de santé**

Pour produire cet effet, l'AHI financera des projets visant le rétablissement (ou parfois l'établissement) et le maintien de différents services et installations de secours. Y contribuent le plus directement: les améliorations aux services de santé, notamment aux services de santé génésique, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, et l'accès au logement et aux articles domestique. D'autres extrants tels que des services pour réduire les risques personnels, ou des services pour améliorer l'accès aux moyens de subsistance et à l'éducation, y contribuent indirectement en favorisant la santé physique et mentale.

Nous comptons que les projets censés contribuer à l'obtention de cet effet seront conçu de sorte à pouvoir faire le suivi des modifications de l'état de santé des bénéficiaires ciblés. Cela suppose la sélection et l'utilisation d'indicateurs clés par les partenaires d'exécution sur place aux fins de l'analyse comparative de l'état de santé des bénéficiaires au début et à la fin de l'intervention.

Voici des exemples d'indicateurs généralement reconnus comme permettant de mesurer le degré d'obtention de l'effet recherché. Vous n'êtes pas obligés de vous en tenir à ces exemples. C'est vous, nos partenaires d'exécution, qui êtes le mieux en mesure de choisir des indicateurs pertinents et utiles dans le contexte local.

## **Deuxième effet - Amélioration de la sécurité des personnes**

Pour obtenir ce deuxième effet de programme, l'AHI financera des projets de fourniture de biens et d'installations et de prestation de services destinés à améliorer la protection physique et la sécurité des bénéficiaires. Il pourra s'agir de projets visant à protéger les personnes et la collectivité de dangers naturels posés par exemple par le vent, les glissements de terrain, la pluie, les tremblements de terre, l'écroulement de bâtiments, les insectes et les inondations. Ou encore de projets visant à protéger les bénéficiaires de belligérants armés, notamment de militaires, de miliciens, de policiers, de criminels et de concitoyens en colère, ou de la violence familiale qu'engendrent souvent les situations complexes d'urgence qui s'éternisent. Les projets censés contribuer à l'obtention de cet effet de programme escompté mettront l'accent sur des mesures axées sur l'amélioration de la sécurité des personnes telles que l'aménagement de logements, l'installation de clôtures, les patrouilles et l'éclairage nocturne. Notons qu'en matière de sécurité, les femmes et les filles n'ont pas les mêmes besoins que les hommes et les garçons. Par exemple, les garçons et les jeunes hommes risquent de se faire recruter de force par l'armée, tandis que les femmes et les filles sont exposées à d'autres formes de violence, dont la violence sexuelle. Ces différences devraient être prises en compte dans les propositions de projet.

Voici des exemples d'indicateurs qui nous semblent convenir pour mesurer le degré d'obtention de l'effet escompté. Dans certains cas, des indicateurs servant à mesurer le premier effet peuvent aussi servir à mesurer le deuxième. Ainsi, une amélioration des taux de mortalité ou de morbidité peuvent être une indication de l'amélioration de la sécurité des personnes, mieux protégées contre les éléments ou les tirs d'arme.



**Exemples d'indicateurs servant à mesurer, au niveau du projet, l'amélioration de la sécurité des personnes :**

Niveau d'insécurité personnelle ressentie par les groupes cibles (données ventilées selon le sexe, l'âge, etc.)

Nombre et types d'incidents de sécurité signalés par les femmes et les hommes (agression sexuelle, bombardement, recrutement d'enfants-soldats, etc.)

Nombre de filles et de garçons enrôlés dans la milice locale ou le commerce du sexe



Fréquence des attaques de chefs de guerre contre la population civile

Pourcentage de ménages touchés disposant d'un abri convenable contre les éléments



### **Troisième effet - Amélioration ou maintien des moyens de subsistance des ménages et des collectivités**

On entend par moyens de subsistance les habiletés, activités et biens matériels et sociaux dont un ménage ou une collectivité a besoin pour subsister. On parle d'amélioration ou de maintien des moyens de subsistance quand ceux-ci sont adaptés à de nouvelles réalités ou rétablis à la suite d'une catastrophe naturelle ou d'un conflit. Pour obtenir cet effet, l'AHI financera des projets pouvant encourager la cohésion sociale au sein des populations touchées. Pour y parvenir, il faut créer ou améliorer tout un éventail d'installations et de services sur place, notamment en offrant aux enfants et aux jeunes l'accès à l'instruction primaire et à des loisirs, en aidant les familles à disposer d'un moyen de subsistance, et en appuyant les activités génératrice de revenu. Voici des exemples d'indicateurs qui nous semblent convenir pour mesurer le degré d'obtention de l'effet escompté au niveau du projet.



**Exemples d'indicateurs servant à mesurer, au niveau du projet, l'amélioration ou le maintien des structures sociales :**


Degré de participation des femmes et des hommes à la reconstitution de leur vie (gestion directe de l'assistance humanitaire, initiatives locales, etc.)

Degré de consensus au sein de la population concernant les priorités et plans de remise en état

Pourcentage d'enfants/de jeunes qui poursuivent leurs études (taux de scolarisation et de diplomation)

Prix de produits essentiels dans les marchés locaux

Pourcentage de familles dont au moins un membre travaille



### 3. Extrants escomptés

Pour obtenir ces trois effets, nous souhaitons que soient produits sept grands extrants dont six visent l'accès, ou son amélioration, à des services tels que les services de santé d'urgence curatifs et préventifs dans les zones touchées par des catastrophes naturelles ou des conflits. Le septième extrant vise une meilleure coordination des activités au sein même des organismes et entre eux. Seuls seront financés les projets pouvant contribuer directement à la production d'au moins un des sept extrants escomptés. Nous vous proposons au tableau 3 des exemples d'extrants que pourraient produire des projets financés par le programme, classés par effet escompté au niveau du programme. Nous souhaitons nous faire proposer des projets pouvant produire des extrants utiles et réalisables dans le contexte local.

<b>Tableau 3 - Exemples d'extrants de projet pouvant contribuer à l'AHI</b>
<b>Extrant de programme 1 - Amélioration ou maintien des services de santé</b>
<p><i>Extrants de projet possibles</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Meilleur accès aux dispensaires/centres de santé (santé psychologique comprise)</li> <li>• Meilleur accès aux centres d'alimentation thérapeutique</li> <li>• Meilleur accès à des soins médicaux et médicaments adéquats ainsi qu'à la prestation de services par un personnel qualifié</li> <li>• Prestation de services de santé particuliers (soins aux victimes de mines terrestres, aux personnes atteintes de malaria, du VIH/sida, etc.)</li> <li>• Prestation de services de planification familiale et de santé génésique aux femmes et aux hommes</li> <li>• Établissement et maintien d'un système de surveillance de la santé</li> </ul>
<b>Extrant de programme 2 - Amélioration de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement</b>
<p><i>Extrants de projet possibles</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Meilleur accès des hommes et des femmes à des points d'eau offrant une quantité et qualité adéquate</li> <li>• Meilleur accès à des latrines sûres conformes aux normes culturelles locales</li> <li>• Lutte plus efficace contre les maladies et les insectes vecteurs</li> <li>• Meilleur accès aux produits d'hygiène personnelle</li> <li>• Meilleure élimination des déchets humains et solides</li> <li>• Création de comités d'utilisateurs d'eau (comités opérationnels à classer sous extrant 3)</li> </ul>
<b>Extrant de programme 3 - Amélioration de l'accès au logement et aux articles de maison</b>
<p><i>Extrants de projet possibles</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Abris temporaires amélioré (attention particulière accordée aux groupes vulnérables, notamment aux familles monoparentales)</li> <li>• Rénovation de maisons par la participation active d'homme et de femmes bénéficiaires.</li> <li>• Remise de produits non alimentaires aux populations accueillant les personnes touchées par le conflit/catastrophe</li> <li>• Meilleur accès égal aux produits non alimentaires (couvertures, vêtements, chaussures, matériels pour la collecte et l'entreposage d'eau, etc.)</li> <li>• Lutte plus efficace contre les insectes à l'aide de moustiquaires</li> </ul>
<b>Extrant de programme 4 - Services pour réduire les menaces à la sécurité personnelle</b>

***Extrants de projet possibles***

- Meilleure conception des camps tenant compte des menaces à la sécurité des groupes vulnérables, particulièrement des femmes et des filles
- Meilleur éclairage des points d'eau et des installations sanitaires dans les camps
- Installation de clôtures vives (plantation d'arbustes épineux) autour des camps de réfugiés
- Réunification des familles
- Services de déminage humanitaire
- Participation de bénéficiaires à la conception des mesures de sécurité et à leur mise en application

**Extrant de programme 5 - Prestation des services de protection garantis par le DIH et le droit des réfugiés*****Extrants de projet possibles***

- Suivi des personnes déplacées et des rapatriés, hommes et femmes, amélioré
- Présence internationale accrue
- Sensibilisation au droit des réfugiés, au droit international humanitaire et aux règles de la guerre amélioré
- Protection accrue des détenus par des visites dans les prisons
- Reconnaissance et protection accrues des droits des filles et des femmes, des garçons et des hommes
- Protection accrue des travailleurs humanitaires

**Extrant de programme 6 - Accès à des moyens de subsistance et à l'éducation*****Extrants de projet possibles***

- Acquisition de nouvelles connaissances et compétences donnant accès à des activités génératrice de revenu, dont l'apprentissage de métiers non traditionnels par les femmes et les filles
- Meilleur accès à la formation en milieu de travail
- Meilleur accès à la formation agricole, aux outils, aux semences et à la terre
- Possibilités de travail rémunéré offertes aux femmes et aux hommes
- Établissement/remise en état d'écoles et de programmes d'éducation (programmes d'études, matériel de formation, personnel enseignant)

**Extrant de programme 7 - Meilleure coordination interorganismes*****Extrants de projet possibles***

- Planification stratégique commune (évaluation des besoins, demandes d'aide, planification de programme, etc.) mieux coordonnée afin de réduire le double emploi, de mieux déterminer les lacunes et d'élargir le bassin des bénéficiaires.
- AHI mieux informé sur les activités/services d'autres donateurs multilatéraux et bilatéraux
- Intégration accrue de l'AHI aux projets de développement existants d'ONG
- Compétences accrues des partenaires concernant le traitement des thèmes transversaux tels que l'égalité entre les sexes et l'environnement, dans le cadre d'interventions d'assistance humanitaire

#### **4. Activités financées par le programme**

Pour arriver aux résultats attendus décrits précédemment, les responsables de l'AHI cibleront les sept champs d'activité suivants :

- 1000 Santé,
- 2000 Eau et assainissement,
- 3000 Logement et articles domestiques,
- 4000 Sécurité,
- 5000 Protection garantie par le DIH et le droit des réfugiés,
- 6000 Moyens de subsistance et éducation,
- 7000 Coordination.

Au niveau des projets, les activités prévues seront plus précises et détaillées. Seules seront approuvées les activités ayant une relation évidente de cause à effet avec le ou les extrants qu'elles sont censées produire.

## **5. Bénéficiaires prévus**

Les bénéficiaires prévus des activités financées sont les populations éprouvées par des catastrophes naturelles et des conflits, surtout constituées de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, hommes et femmes, une attention particulière étant portée aux femmes et aux enfants. On compte également que les groupes ethniques et les autres groupes minoritaires figureront parmi les bénéficiaires. Dans des contextes locaux particuliers, les besoins oubliés de ces groupes peuvent se révéler tout aussi pressants que ceux des victimes de discrimination sexuelle.

Les partenaires d'exécution locaux sont souvent des bénéficiaires intermédiaires des projets. Comme il s'agit de participants clés à l'effort de secours, nous estimons très important de les aider à se doter des moyens d'offrir des services d'assistance humanitaire (formation, recrutement de personnel, fourniture de matériel, etc.). En ce qui concerne les activités de coordination, nos partenaires d'exécution internationaux bénéficient habituellement eux aussi accessoirement des projets. Par exemple, les fonds peuvent servir à aider différentes organisations à faire une évaluation conjointe des besoins ou du programme.

## **6. Thèmes transversaux et principes**

L'AHI est stratégiquement axé sur l'atteinte de résultats clés. Nous estimons néanmoins que pour vraiment porter fruit, les interventions financées doivent tenir compte des thèmes transversaux et principes décrits ci-après :

1. *Égalité entre les sexes* – Toutes les interventions doivent tenir compte des différences entre les besoins, intérêts et vulnérabilités des femmes et des filles, et ceux des hommes et des garçons. Dans la mesure du possible, les projets d'assistance humanitaire devraient viser à atténuer les disparités entre les sexes, à encourager la participation des femmes à la prise de décision et à aider les femmes et les filles à faire respecter intégralement leurs droits. Les responsables de l'AHI privilégieront les projets qui visent à renforcer le rôle des femmes dans la prise de décision, à faire en sorte que les femmes aient leur mot à dire, et à élargir l'éventail des débouchés offerts aux filles comme aux garçons. Il faut se servir d'indicateurs utiles, notamment de données ventilées selon le sexe, pour mesurer le degré d'atteinte de résultats propres à chaque sexe.
2. *Consultation et participation* – Les interventions retenues doivent nettement favoriser la participation des populations touchées à la prise de décision concernant l'évaluation des besoins, la conception des programmes et leur réalisation. Il faut parfois prendre des mesures spéciales pour connaître les opinions des groupes minoritaires ainsi que des femmes et des jeunes, ces clientèles étant souvent exclues des instances décisionnelles locales. Nous souhaitons financer des activités se fondant sur une connaissance approfondie des réalités socio-économiques locales et des stratégies et mécanismes locaux d'adaptation.
3. *Développement des compétences* – L'AHI s'efforce d'appuyer le développement des compétences locales d'évaluation, de conception et d'exécution d'interventions humanitaires adaptées aux besoins, surtout en présence de situations d'urgence chroniques complexes. Cela s'avère particulièrement important quand vient le moment de décider à qui transférer la responsabilité des programmes en cours et des équipements, et comment procéder. Compte tenu du fait que les projets d'AHI ne peuvent durer plus d'un an, et qu'il faut du temps pour acquérir des compétences, on présume que les projets financés par l'AHI miseront normalement au départ sur des compétences existantes plutôt que d'avoir à partir de zéro.
4. *Coordination* – L'AHI examine comment les projets proposés peuvent s'insérer dans une stratégie globale d'action en cas de catastrophe, quels mécanismes de coordination sont prévus ou déjà en place, et comment les partenaires d'exécution sont reliés à ces mécanismes, que ceux-ci soient dirigés par le gouvernement du pays bénéficiaire, les Nations Unies ou des ONG.

5. *Environnement* – Lorsque les circonstances l'exigent, nous veillons à ce que les projets comportent un plan d'évaluation environnementale dès l'étape de leur conception. Nous sommes en effet tenus de respecter la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE). Il incombe donc à l'organisation qui propose un projet non exclu de joindre une évaluation environnementale à sa proposition. Doivent faire l'objet d'une telle évaluation toutes les activités prévues qui visent la construction ou l'exploitation d'un ouvrage ou sa modification, sa désaffectation ou sa fermeture. Figurent sur la « liste d'exclusion » les projets considérés comme des ouvrages urgents selon la définition de la Loi, c'est-à-dire dont la « mise en oeuvre répond à une situation d'urgence et vise la protection des biens et de l'environnement, ou bien la santé et la sécurité publique ». Les travaux de remise en état et de reconstruction après l'urgence ne sont pas considérés comme des ouvrages urgents selon la Loi. L'agent de projet concerné de l'AHI vous dira si une évaluation environnementale doit accompagner votre proposition. Le cas échéant, il pourra vous aider à satisfaire aux exigences à cet égard. Au besoin, reportez-vous au formulaire d'évaluation environnementale préalable que vous trouverez sur le site de l'ACDI.
6. *Normes et principes reconnus* – Nous nous efforçons d'adhérer explicitement au Code de conduite pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et pour les ONG lors des opérations de secours en cas de catastrophes, à la charte humanitaire et aux normes internationales reconnues telles que les normes minimales Sphère dans les situations de catastrophe, et le guide technique de l'OMS. Nous adhérons également au principe voulant que les interventions que nous finançons ne nuisent pas - i.e. "Do No Harm" (voir l'encadré), surtout dans les situations de conflit armé.

**Ne pas nuire** – On nous demande souvent de financer des interventions d'assistance humanitaire dans des régions dévastées par la guerre. Sans que nous cherchions des solutions aux conflits armés proprement dits, il peut arriver que nos interventions aient des incidences sur le conflit lui-même. Dans ce genre de situation, il est extrêmement important d'éviter d'accorder (ou de paraître accorder) une aide susceptible d'exacerber les tensions. Pour en savoir plus sur le principe « ne pas nuire », consultez <http://www.cdainc.co> pour un synopsis de *Do No Harm: Supporting Local Capacities for Peace through Aid*, de Mary Anderson, Local Capacities for Peace Project, 1996, et *The War-Torn Societies*

7. *Maintien des résultats* – En finançant des initiatives de l'AHI de courte durée, nous visons essentiellement à répondre à des besoins urgents plutôt qu'à faire un investissement durable. L'AHI emploie néanmoins à faire en sorte autant que possible que les secours facilitent le rétablissement de la situation et que les activités que nous finançons produisent des résultats pouvant être maintenus une fois le projet terminé.

## Section 3 - Modèle de proposition

Le modèle présenté ci-après vous aidera à préparer votre proposition de projet d'assistance humanitaire d'une durée maximale d'un an, en l'axant sur les résultats attendus. Vous pourriez devoir y apporter des modifications selon la catégorie de projet et les circonstances. Pour vous faciliter la tâche et par souci de transparence, nous afficherons sur notre site des propositions de projets déjà approuvés afin que vous puissiez voir comment nos partenaires d'exécution actuels ont conçu leur projet et présenté leur proposition.

Cette section débute en suggérant une *table des matières* et est suivie d'une description détaillée de chacun des éléments dont nous vous suggérons de traiter. La page couverture de votre proposition doit consister en un sommaire d'une page de son contenu.

### **Table des matières suggérée**

#### **1. Sommaire de la proposition de projet**

#### **2. Aperçu du projet**

- 2.1 Contexte
- 2.2 Raison d'être du projet
- 2.3 Compétence de l'organisation

#### **3. Description du projet**

- 3.1 But et résultats escomptés
- 3.2 Bénéficiaires
- 3.3 Activités prévues
- 3.4 Hypothèses et stratégie d'atténuation des risques
- 3.5 Gestion du projet
- 3.6 Sensibilisation du public et avantages pour le Canada

#### **4. Thèmes transversaux et principes**

- 4.1 Égalité entre les sexes
- 4.2 Participation des bénéficiaires
- 4.3 Partenaires locaux et développement des compétences locales
- 4.4 Convergence et coordination
- 4.5 Environnement
- 4.6 Maintien des résultats

#### **5. Suivi et rapport**

- 5.1 Plan de mesure du rendement
- 5.2 Modèle de présentation du rapport

#### **6. Renseignements financiers**

- 6.1 Dépenses prévues
- 6.2 Sources de revenus

## 1. Sommaire de la proposition de projet (prière de vous limiter à une page)

<b>Titre du projet</b>		
<b>Genre de crise</b>	(conflit international, conflit civil, catastrophe naturelle, catastrophe environnementale, crise socio-économique, etc.)	
<b>Pays et endroit précis</b>		
<b>Dates repères</b>	Date de présentation	
	Date prévue de début	
	Date prévue d'achèvement	
<b>Coordonnées de l'organisation</b>	Nom	
	Responsable	
	Tél./télé./courriel	
<b>Budget (\$CAD)</b>	Budget total	
	Fonds de l'ACDI	
	Fonds d'autres sources	
<b>Contribution prévue au PAHI de l'ACDI – cocher les effets les plus pertinents</b>		
<input type="checkbox"/> Amélioration ou maintien de l'état de santé		
<input type="checkbox"/> Amélioration de la sécurité des personnes		
<input type="checkbox"/> Amélioration ou maintien des moyens de subsistance des ménages et des collectivités		
<b>Contribution prévue au PAHI de l'ACDI – cocher les extrants les plus pertinents</b>		
<input type="checkbox"/> Amélioration ou maintien des services de santé		
<input type="checkbox"/> Amélioration de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement		
<input type="checkbox"/> Amélioration de l'accès au logement et aux articles domestiques		
<input type="checkbox"/> Services pour réduire les menaces à la sécurité des personnes		
<input type="checkbox"/> Prestation des services de protection garantis par le DIH et le droit des réfugiés		
<input type="checkbox"/> Accès à des moyens de subsistance et à l'éducation		
<input type="checkbox"/> Meilleure coordination interorganismes		
<b>Nombre et catégories de bénéficiaires, hommes et femmes :</b> (réfugiés, personnes déplacées, rapatriés, population locale, groupes particulièrement vulnérables, autres)		
<b>Description sommaire du projet et des activités prévues</b> (prière de vous limiter à un quart de page)		

## 2. Aperçu du projet

## 2.1 Contexte

- Description des aspects sociaux, politiques, militaires (le cas échéant), institutionnels et économiques les plus importants du contexte opérationnel
- Exposé de la situation d'urgence – ampleur, déclenchement, durée et lieu
- Carte indiquant l'emplacement géographique du projet

## 2.2 Raison d'être du projet

- Conclusions d'examens de la situation et d'évaluations des besoins pour déterminer la nature et l'ampleur de la crise, personnes touchées, analyse comparative par sexe (s'il en existe), vulnérabilités et compétences locales
- Leçons utiles tirées d'expériences antérieures dans la région ou dans le cadre de projets semblables
- Sommaire analytique exposant les raisons pour lesquelles l'ONG souhaite réaliser le projet

## 2.3 Compétence de l'organisation

- Comment l'organisation se retrouve impliquée dans la situation
- Expérience pertinente des secours d'urgence dans la région et le pays et du genre d'intervention proposé, et degré de connaissance de la langue locale

# 3. Description du projet

## 3.1 But et résultats escomptés

- Cadre de rendement (obligatoire) exposant la logique interne du projet et les principaux effets et extrants attendus (voir l'annexe A)
- Description détaillée de chacun des résultats escomptés

## 3.2 Bénéficiaires

- Bénéficiaires intermédiaires et bénéficiaires finaux
- Groupes particuliers ciblés selon l'âge, le sexe, le revenu, l'origine ethnique, etc.

## 3.3 Activités prévues

- Activités prévues et principaux intrants (biens et services) qui seront fournis
- Structure de répartition du travail (facultative) ou graphique illustrant les liens entre les activités prévues et les résultats escomptés
- Fiche d'activité (facultative). Peuvent y figurer par exemple une description de l'activité et de la stratégie sous-jacente, les problèmes et obstacles à prévoir, les intrants à fournir et les coûts prévus de l'activité en question. Pour en savoir plus sur la structure de répartition du travail et la fiche d'activité, reportez-vous à l'annexe B où figurent des modèles.

### 3.4 Hypothèses et stratégie d'atténuation des risques

- Principales hypothèses concernant les conditions extérieures au projet dont dépend sa réussite
- Évaluation des risques les plus grands et exposé des stratégies d'atténuation de ces risques
- Présentation des plans d'atténuation des risques auxquels peut être exposé le personnel de projet dans des zones de conflit et d'instabilité

### 3.5 Gestion du projet

- Description des postes de direction, de la structure de rapport et des responsabilités
- Désignation, dans la mesure du possible, des titulaires des principaux postes de direction

### 3.6 Sensibilisation du public et avantages pour le Canada

- Mesures prises par l'organisation pour renseigner la population canadienne sur le contexte et la nature de l'intervention humanitaire prévue
- Avantages concrets que la réalisation de ce projet pourrait procurer au Canada

## 4. Thèmes transversaux et principes

### 4.1 Égalité entre les sexes

- Comment le projet met à profit les compétences et tient compte des besoins, vulnérabilités et intérêts particuliers des femmes et des hommes, des filles et des garçons touchés
- L'AHF vient de mettre au point la *Trousse d'outils sur l'égalité entre les sexes et l'aide humanitaire* (préparée en juin 2001 par Beth Woroniuk) afin que l'égalité entre les sexes soit pleinement prise en compte dans les décisions touchant le programme. Nos partenaires peuvent se procurer cette trousse.

### 4.2 Participation des bénéficiaires

- Principaux groupes intéressés, groupes minoritaires et groupes particulièrement vulnérables
- Nature de la participation de différents groupes de personnes touchées et marginalisées à l'évaluation des besoins, à la conception du projet, à son exécution et à sa surveillance

### 4.3 Partenaires locaux et développement des compétences locales

- Réseaux et services locaux existants et façon dont l'organisation se propose de collaborer avec eux
- Partenariats sur place, compétences des partenaires locaux et, le cas échéant, façon dont l'organisation entend les développer

#### 4.4 Convergence et coordination

- Normes et principes internationaux en matière d'assistance humanitaire auxquels l'organisation entend adhérer dans le cadre du projet proposé. En cas de non-respect prévu de normes internationales, justifier
- Mesures prises par l'organisation pour coordonner ses activités de projet avec celles des gouvernements intéressés, des Nations Unies, et d'organisations internationales et locales, ainsi qu'avec les politiques et accords pluripartites pertinents

#### 4.5 Environnement

- Planification environnementale lors de la conception du projet et de sa mise en oeuvre
- Si la LCEE l'exige, présentation d'une évaluation environnementale du projet dans cette section ou en annexe

#### 4.6 Maintien des résultats

- Attention portée au caractère durable du redressement et du développement. Si les activités prévues n'en font pas état, justifier
- Façon dont les structures ou services mis en place dans le cadre du projet seront maintenus, et plan de retrait de l'organisation et de transfert des biens du projet et d'éventuelles activités en cours

### **5. Surveillance et rapport**

#### 5.1 Plan de mesure du rendement (voir l'annexe C)

- Façon dont sera mesuré le degré d'atteinte des résultats escomptés
- Principaux indicateurs de rendement et instruments de collecte de données auxquels on aura recours
- Données de référence et objectifs de rendement pour chacun des indicateurs retenus ou, s'il est impossible de les fournir dans la proposition, engagement à le faire au moment du lancement du projet

#### 5.2 Modèle de présentation du rapport

- Consulter le modèle présenté à la section 4 des lignes directrices et y faire référence
- Indiquer la date limite de présentation du rapport final et désigner un cadre supérieur de l'organisation chargé de transmettre le rapport exigé à l'AHI

## 6. Renseignements financiers

### 6.1 Dépenses prévues (voir l'annexe D)

- Tableaux présentant les coûts estimatifs des principales activités et des principaux intrants
- Le partenaire peut, s'il le juge utile, présenter un organigramme technique de projet (le cas échéant) ou un graphique semblable servant à faire le lien entre les coûts et les extrants escomptés
- Montant et justification des frais d'administration du projet et des frais généraux, contrôle et évaluation sur le terrain compris

### 6.2 Sources de financement

- Tableau présentant les sources de financement du projet (AHI de l'ACDI, campagne de financement, autres donateurs, etc.)
- Le cas échéant, sources de financement des activités après réalisation du projet (en indiquant les montants)

## Section 4 – Modèle de rapport

Le modèle présenté ci-après vous aidera à préparer votre rapport final de projet. Si nous acceptons de financer votre projet, vous devrez en effet nous présenter un rapport final exposant les résultats que vous aurez obtenus. Nous demandons habituellement à nos partenaires d'exécution de nous présenter un seul rapport de rendement au plus tard trois mois après la date prévue d'achèvement du projet. Dans certains cas spéciaux, l'accord de contribution prévoit la présentation d'un rapport provisoire. Pour vous faciliter la tâche et afin que votre rapport nous permette de tirer des leçons vraiment utiles de votre expérience, nous afficherons sur notre site des rapports présentés par nos partenaires pour que vous puissiez voir comment ceux-ci ont procédé pour rendre compte des résultats de leur projet.

La *table des matières* que nous vous suggérons est suivie d'une description détaillée de chacune des sections y figurant. Dans votre rapport, vous devez établir des liens étroits et logiques avec les éléments figurant dans votre proposition de projet. La première page devrait consister en un résumé d'au plus une page du contenu du rapport. Vous pourriez devoir faire certains ajustements en fonction de la nature de votre projet et des circonstances.

### **Table des matières suggérée**

#### **1. Résumé du rapport de projet**

#### **2. Aperçu du projet**

- 2.1 Contexte et raison d'être du projet
- 2.2 État de la situation d'urgence

#### **3. Description du projet**

- 3.1 Modifications
- 3.2 But et résultats escomptés
- 3.3 Activités réalisées

#### **4. Résultats réels**

- 4.1 Tableaux de rendement
- 4.2 Évaluation sommaire du rendement du projet

#### **5. Facteurs liés au rendement**

#### **6. Retrait et transfert**

#### **7. Renseignements financiers**

- 6.1 Comparaison des revenus et des dépenses prévues et réelles
- 6.2 Justification des écarts

#### **8. Leçons**

## 1. Résumé du rapport de projet

<b>Titre du projet</b>		
<b>N° de réf. – ACDI</b>		
<b>Pays et endroit précis</b>		
<b>Dates repères</b>	Signature de l'accord de contr.	
	Date prévue de début	
	Date réelle de début	
	Date prévue d'achèvement	
	Date réelle d'achèvement	
<b>Coordonnées de l'organisation</b>	Nom	
	Responsable	
	N° de téléphone	
	N° de télécopieur	
	Courriel	
<b>Budget (\$CAD)</b>	Budget total approuvé	
	Dépenses réelles	
<b>Contribution réelle au PAHI de l'ACDI - cocher les effets les plus pertinents</b> <input type="checkbox"/> Amélioration ou maintien de l'état de santé <input type="checkbox"/> Amélioration de la sécurité des personnes <input type="checkbox"/> Amélioration ou maintien des moyens de subsistance des ménages et des collectivités <input type="checkbox"/> Aucun de ces effets		
<b>Contribution réelle au PAHI de l'ACDI - cocher les extrants les plus pertinents</b> <input type="checkbox"/> Amélioration ou maintien des services de santé <input type="checkbox"/> Amélioration de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement <input type="checkbox"/> Amélioration de l'accès au logement et aux articles domestiques <input type="checkbox"/> Services pour réduire les menaces à la sécurité des personnes <input type="checkbox"/> Prestation des services de protection garantis par le DIH et le droit des réfugiés <input type="checkbox"/> Accès à des moyens de subsistance et à l'éducation <input type="checkbox"/> Meilleure coordination interorganismes <input type="checkbox"/> Aucun de ces extrants		
<b>Nombre et catégories de bénéficiaires réels (le cas échéant), hommes et femmes :</b> (prière de vous limiter à un quart de page)		
<b>Description sommaire du rendement du projet (degré d'atteinte des résultats escomptés) :</b>          		

## 2. Aperçu du projet

## 2.1 Contexte et raison d'être du projet

- Synopsis des sections 2.1 et 2.2 de la proposition approuvée afin de renseigner le lecteur et de lui rappeler pourquoi la proposition a été approuvée et le projet réalisé

## 2.2 État de la situation d'urgence

- Bref rappel de l'état de la situation au départ, de son évolution et de son état actuel
- Description sommaire de l'évolution de la situation extérieure au projet entre la présentation de la proposition et la date d'achèvement du projet

## 3. Description du projet

### 3.1 Modifications

- Modifications (le cas échéant) apportées à la proposition approuvée au départ en raison de changements imprévus survenus en cours de réalisation du projet
- Section plus ou moins longue (ou inexistante) selon l'importance des modifications. Chevauchement possible avec la section 3.2 en cas de modifications importantes

### 3.2 But et résultats escomptés

- Cadre de rendement (cadre figurant dans la proposition approuvée ou nouvelle version) indiquant les résultats escomptés
- Sert à renseigner le lecteur sur les résultats attendus et sur les bénéficiaires

### 3.3 Activités réalisées

- Description sommaire des activités réalisées par le projet
- Il suffit normalement de fournir un organigramme technique de projet comportant une brève description des écarts entre les activités réelles et les activités prévues
- Si le degré d'atteinte des résultats escomptés est faible, il pourrait s'avérer nécessaire de décrire plus en détail les activités réalisées

## 4. Résultats réels

### 4.1 Tableaux de rendement

- Les tableaux de rendement (obligatoires) constituent l'élément central du rapport. Les résultats atteints y sont comparés aux résultats escomptés à partir de données établies au regard d'indicateurs clés
- Fournir un tableau de rendement par effet et extrant inscrit dans le cadre de rendement à la section 3.2
- L'étude de cas présentée à l'annexe E montre comment se servir des tableaux de rendement
- Doivent figurer dans les tableaux de rendement les effets et extrants réels par rapport aux résultats escomptés, les bénéficiaires réels par rapport aux bénéficiaires prévus, et les problèmes survenus parce que des hypothèses principales ne se sont pas vérifiées
- Il n'est pas nécessaire de fournir de tableau de rendement au regard de l'impact escompté parce qu'il est probablement trop tôt pour mesurer ce résultat à long terme au moment de la préparation du rapport final

### 4.2 Évaluation sommaire du rendement du projet

- Bref sommaire du rendement global du projet à partir de l'analyse factuelle détaillée présentée dans les tableaux de rendement de la section 3.2 et d'autres données sur le rendement
- Évaluation globale faite par l'organisation du degré d'atteinte des résultats escomptés, et justification d'éventuelles faiblesses
- Échelle d'évaluation du degré d'atteinte des résultats escomptés selon les ressources utilisées (voir le modèle de tableau ci-dessous)

<b>Tableau d'évaluation sommaire du rendement du projet</b>		
<b>Résultat escompté</b>	<b>Cote</b>	<b>Explication</b>
Effet 1		
Extrant 1		
Extrant 2		
etc.		
<i>Échelle d'évaluation :</i>		
<b>RS</b> : Résultats supérieurs aux attentes		<b>AP</b> : Autres problèmes
<b>RA</b> : Résultats escomptés atteints		<b>EI</b> : Évaluation impossible
<b>PG</b> : Problèmes gérables		

## 5. Facteurs liés au rendement

Analyse sommaire de différents facteurs liés au rendement du projet. Ce deuxième niveau d'analyse (qui s'ajoute au tableau de rendement de la section 4.1) permet de tirer des leçons de l'expérience de l'organisation.

- *Utilité* - Dans quelle mesure le projet a-t-il satisfait les besoins prioritaires de secours du pays/de la région et des principaux groupes bénéficiaires?
- *Pertinence* - Compte tenu du contexte local, dans quelle mesure les ressources et compétences, et les stratégies retenues, étaient-elles adaptées aux besoins et ont-elles permis d'atteindre les résultats escomptés? L'organisation a-t-elle pu se conformer aux normes internationales applicables, par exemple au Code de conduite pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et pour les ONG lors des opérations de secours en cas de catastrophes?
- *Efficiences* - Dans quelle mesure les achats d'intrants ont-ils été faits et les activités réalisées de manière efficiente? L'intervention a-t-elle été rapide, et les activités réalisées dans un délai raisonnable?
- *Égalité entre les sexes* - Comment le projet a-t-il mis à profit les compétences et pris en compte les besoins, vulnérabilités et intérêts des femmes et des hommes, des filles et des garçons touchés?
- *Participation* - Dans quelle mesure les bénéficiaires et les partenaires locaux ont-ils participé à la prise des décisions concernant la conception, l'exécution et le suivi du projet?
- *Coordination* - Dans quelle mesure l'organisation a-t-elle coordonné ses activités de projet avec celles d'autres groupes dans la région ainsi qu'avec les politiques et accords pluripartites pertinents?
- *Innovation et créativité* - Le cas échéant, décrivez les idées nouvelles ou démarches novatrices que vous avez appliquées pour atteindre les résultats escomptés.
- *Utilisation appropriée de ressources humaines* - Dans quelle mesure avez-vous fait bon usage de ressources humaines répondant aux besoins?

## 6. Retrait et transfert

- Indiquez si vous avez ou non poursuivi votre travail dans la région une fois le projet terminé.
- Le cas échéant, expliquez comment s'est fait le transfert des biens et du personnel du projet.
- Indiquez si le projet s'inscrit dans une vaste campagne à long terme pour régler la crise humanitaire et trouver des solutions durables au problème.

## 7. Renseignements financiers

### 7.1 Comparaison des revenus et des dépenses prévues et réelles (voir l'annexe F)

- Rapport entre les activités prévues et les dépenses réelles
- Utilisation de tableaux et rappel des postes budgétaires approuvés
- Comparaison du budget approuvé et des dépenses réelles à la fin de la période approuvée d'exécution du projet
- Postes budgétaires distincts assignés aux frais d'administration et aux frais généraux sur place
- Mention possible de numéros d'activité figurant dans l'organigramme technique de projet (le cas échéant)

### 7.2 Justification des écarts

- Justification d'anomalies ou d'écarts importants touchant les dépenses, et établissement d'un rapport avec l'exécution (ou la non-exécution) des activités prévues
- Remarques sur la justesse des premières prévisions de dépenses
- Remarques sur le financement (le cas échéant)
- Calcul de toute perte ou gain de change, et d'éventuels intérêts

## 8. Leçons

- Rappel des principales stratégies d'atténuation et de gestion des risques appliquées
- Éléments positifs à retenir et éléments négatifs à éviter à l'avenir
- Changements recommandés aux interventions de secours à partir de votre expérience
- Changements recommandés à vos rapports avec l'AHI

## Annexe A - Comment établir le cadre de rendement

Il est recommandé de se servir d'un modèle logique axé sur les résultats, appelé cadre de rendement à l'ACDI, aux étapes de la conception, de l'exécution et du suivi d'un projet, et de la préparation des rapports. Normalement, les propositions présentées à l'AHI doivent en comporter un.

Le cadre de rendement illustre graphiquement la logique interne du projet. Cette logique se fonde sur une suite de relations de cause à effet perçues comme existant entre l'investissement de ressources, la production ultérieure d'extrants (les services humanitaires), l'atteinte d'effets à moyen terme, et la contribution possible à un impact durable à long terme. Les effets, qui correspondent à des modifications réelles mesurables de la situation de la population, sont vus comme étant une conséquence logique de l'utilisation des extrants par les bénéficiaires. Le cadre de rendement encourage l'organisation concernée à se poser certaines questions et à y répondre : Pourquoi le projet est-il réalisé, quels sont les résultats escomptés, qui sera partenaire et bénéficiaire du projet, et comment les résultats seront-ils atteints? Le cadre peut servir de modèle, le suivi et la reddition de comptes se faisant alors à partir des résultats escomptés.

Les définitions suivantes vous aideront à établir votre cadre de rendement. Pour en voir l'illustration, reportez-vous au modèle fourni ci-après (voir la figure A.1).

**Ressources** - Contributions financières et en nature qui seront investies dans le projet par les principaux groupes intéressés pour acheter ou mobiliser les ressources organisationnelles, humaines, intellectuelles ou matérielles nécessaires à la réalisation d'une activité de projet.

**Activités** - Processus, mesures ou interventions d'administration, de gestion ou d'exécution servant à transformer des intrants en extrants.

**Extrants** - Biens ou services humanitaires dont la production est la conséquence logique d'activités bien gérées et destinés aux bénéficiaires prévus. L'énoncé des extrants dans votre proposition devrait avoir un rapport direct avec au moins un des sept extrants escomptés du PAHI.

**Effets** - Conséquences logiques de l'utilisation des extrants par les bénéficiaires prévus pendant la durée du projet. Selon les circonstances, on peut parler d'effets intermédiaires appelés à contribuer à l'impact durable à long terme du projet, ou encore d'effets définitifs qui ne devraient pas durer une fois le projet achevé. L'énoncé des effets dans votre proposition devrait avoir un rapport direct avec au moins un des trois effets escomptés de l'AHI.

**Impact** - Modification durable à long terme et en profondeur de la situation de la population, à laquelle pourrait contribuer l'obtention des effets escomptés. L'énoncé de l'impact dans votre proposition devrait avoir un rapport direct avec l'impact escompté de l'AHI

**Bénéficiaires prévus** - Personnes, groupes de personnes ou organisations censés se servir des extrants produits par le projet, par exemple des réfugiés et des personnes déplacées (hommes et

femmes) et des partenaires locaux d'exécution.

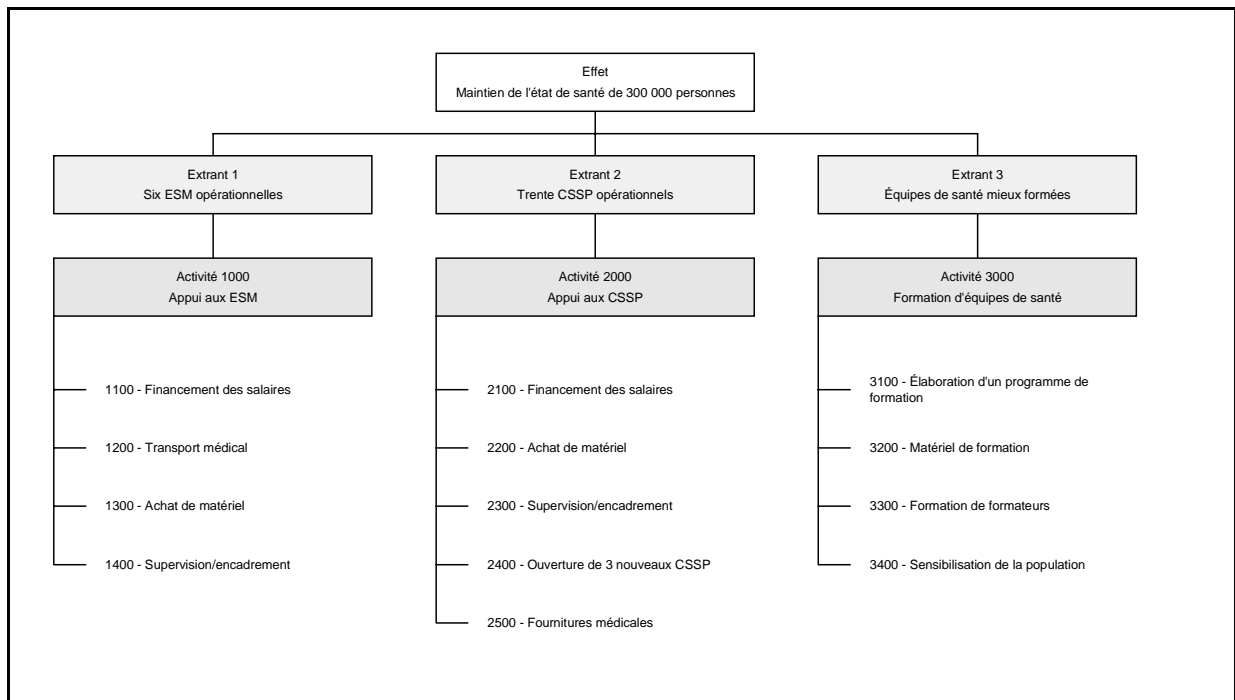
<b>Figure A.1 - Modèle de cadre de rendement</b>					
<b>Titre du projet</b> - Assistance médicale dans des régions du Sri Lanka touchées par le conflit, par l'entremise de la Société de la Croix-Rouge du Sri Lanka (SCRSL)					
<b>But du projet</b> - Améliorer les soins de santé primaires aux familles de la région de Vanni éprouvées par le conflit					
<b>Comment</b> Comment les résultats escomptés seront-ils atteints?		<b>Qui</b> Qui seront les bénéficiaires du projet et les partenaires de l'organisation?	<b>Quoi</b> Quels résultats mesurables précis sont escomptés?		<b>Pourquoi</b> Pourquoi réaliser ce projet?
Ressources	Activités	Bénéficiaires	Extrants	Effet	Impact
1M \$ PAHI	① Appuyer et superviser six équipes médicales mobiles (ESM)	300 000 personnes déplacées et résidents permanents de la région de Vanni  Personnel de programme et volontaires de la SCRSL	① Six ESM opérationnelles	Maintien de l'état de santé des personnes éprouvées par le conflit dans la région de Vanni	Satisfaire les besoins fondamentaux des populations touchées par le conflit au Sri Lanka
50 000 \$ CICR	② Appuyer et superviser 27 centres de soins de santé primaires (CSSP) existants et trois nouveaux CSSP		② Trente CSSP opérationnels		
100 000 \$ Croix-Rouge canadienne	③ Élaborer et dispenser la formation au personnel des ESM et des CSSP et aux volontaires de la SCRSL		③ Équipes de santé de la SCRSL mieux formées pour dispenser des soins de santé primaires de qualité		

Notons que, dans ce cas-ci, c'est l'effet escompté qui constitue essentiellement la réponse à la question « Pourquoi ». Dans une situation de conflit où les conditions de travail sont extrêmement difficiles et imprévisibles, le maintien de l'état de santé précaire des bénéficiaires ciblés justifie amplement l'intervention du Canada d'un point de vue humanitaire.

## Annexe B - L'organigramme technique de projet et la fiche d'activité

L'organigramme technique de projet facilite la définition et la gestion des tâches de séries d'activités ou de tâches semblables liées à la poursuite d'importants résultats escomptés, cette structure peut servir à renforcer la gestion axée sur les résultats. Elle s'apparente à une chaîne de résultats où les tâches à accomplir sont rattachées entre elles et aux extrants attendus. Nous vous présentons à la figure B.1 un modèle de structure s'appliquant à notre étude de cas du projet au Sri Lanka. Signalons que votre structure peut être plus ou moins détaillée selon le degré de complexité de votre projet et des renseignements dont vous disposez. Les principaux groupes intéressés, notamment les bénéficiaires ciblés, devraient participer dans la mesure du possible à l'établissement de l'organigramme technique de projet.

**Figure B.1 - Modèle d'organigramme technique de projet**



Comparativement à l'organigramme technique de projet, qui montre la logique des tâches à accomplir, la fiche d'activité fournit une justification détaillée et un plan d'exécution pour chaque groupe d'activités connexes. On s'attend normalement à ce que votre proposition comporte une fiche d'activité par groupe d'activités connexes. Les fiches d'activité présentent le plan de travail détaillé relatif au projet et répondent à la question « comment les résultats escomptés seront-ils atteints? ». Nous vous présentons à la figure B.2 un modèle de fiche d'activité s'appliquant à notre étude de cas.

**Figure B.2 - Modèle de fiche d'activité s'appliquant à l'étude de cas**

<b>Groupe d'activités 1000 - Appuyer et superviser six équipes médicales mobiles (ESM)</b>
<b>Extrant escompté 1 - Six ESM opérationnelles</b>
<p><b>Description et stratégie</b>  On appuiera des ESM existantes de la Société de la Croix-Rouge du Sri Lanka (SCRSL) afin que celles-ci demeurent mobilisées et efficaces. Un coordonnateur de projet et un délégué de la CRC collaborera avec six équipes à la distribution de fournitures médicales et apportera un soutien sur les plans de la logistique et de la gestion.</p> <p><b>1100 - Financement des salaires</b> - Afin d'encourager les ESM à accepter de travailler dans des conditions difficiles, les responsables du projet financeront les salaires des médecins et des autres membres du personnel, présentement sous-payés.</p> <p><b>1200 - Transport médical</b> - Les véhicules actuels sont vieux et constamment en panne. On achètera cinq véhicules neufs, de même que des pièces de rechange pour constituer une réserve minimale. Un calendrier d'entretien sera suivi, et une nouvelle formation sera donnée aux conducteurs.</p> <p><b>1300 - Achat de pièces d'équipement et de fournitures</b> - Un modeste budget sera affecté à l'achat de pièces d'équipement indispensables afin que les équipes soient efficaces. On achètera par exemple des pèse-personnes, des calculatrices, des cahiers et des bottes de travail.</p> <p><b>1400 - Supervision/encadrement</b> - Deux délégués santé de la CRC offriront quotidiennement aux équipes un soutien administratif et technique afin que celles-ci demeurent mobilisées et efficaces.</p>
<p><b>Problèmes et dangers prévus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il faudra du temps pour obtenir les approbations et autorisations nécessaires du ministère de la Défense pour l'achat de véhicules neufs et d'autres pièces d'équipement, et le CICR devra intervenir.</li> <li>• Les délégués de la CRC devront constamment composer avec des conditions de travail peu sécuritaires et avec l'isolement.</li> </ul>
<p><b>Principaux intrants nécessaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Médecins et autres professionnels de la santé locaux pour doter six ESM</li> <li>• Cinq véhicules neufs et pièces d'équipement et fournitures en petit nombre</li> <li>• Deux délégués de la CRC capables de travailler en zone de conflit et prêts à le faire</li> </ul>
<p><b>Dépenses prévues</b> - 337 160 \$</p> <p>1100 - 75 220 \$ (salaires)</p> <p>1200 - 189 595 \$ (véhicules, essence, assurance, entretien)</p> <p>1300 - 15 300 \$ (pièces d'équipement et fournitures)</p> <p>1400 - 57 045 \$ (tiers du total de personnes-jours pour deux délégués santé)</p>

## Annexe C - Le plan de mesure du rendement

Le suivi du rendement à partir de données probantes permet de répondre à la question : « Atteignons-nous les résultats escomptés et rejoignons-nous les bénéficiaires ciblés à un coût raisonnable? » Votre proposition doit obligatoirement comporter un plan de mesure du rendement. L'utilisation de grands indicateurs et objectifs de rendement peut faciliter le suivi des activités et la collecte de données objectives et crédibles qui vous serviront à rédiger votre rapport et à tirer des leçons de votre expérience. Pour certains indicateurs, vous devrez disposer de données de référence fiables. La mesure du rendement devrait être adaptée aux besoins d'information des gestionnaires de projet et des principaux groupes intéressés. Ces derniers doivent dans la mesure du possible participer à la sélection des indicateurs et à la collecte des données sur le rendement.

Vous devez expliquer les principaux éléments du système de suivi de votre projet. Si les données de référence et les objectifs de rendement ne sont pas clairement établis dans votre proposition, vous devrez vous engager à fournir ces renseignements au lancement de votre projet. Nous vous recommandons de présenter votre plan de mesure du rendement sous forme de tableau, en vous inspirant de l'exemple donné à la figure C.1 qui s'applique à notre étude de cas.

**Figure C.1 - Plan de mesure du rendement s'appliquant à l'étude de cas**

<b>Extrant escompté : Six équipes sanitaires mobiles (ESM) opérationnelles</b>			
Indicateur ciblé	Source	Méthode de collecte des données	Responsabilité
1) Six ESM opérationnelles dans la zone de conflit	ESM	Les équipes établiront une liste de critères correspondant à trois états opérationnel : non opérationnelle, partiellement opérationnelle ou entièrement opérationnelle. Lors des réunions mensuelles du personnel, les ESM indiqueront le nombre de jours au cours du mois où elles ont été partiellement ou entièrement opérationnelles selon ces critères.	Société de la Croix-Rouge du Sri Lanka (SCRSL) avec l'aide du délégué de la Croix-Rouge canadienne
2) Soins dispensés à 17 000 personnes par les ESM	Registres des consultations tenus par les ESM	Ces registres sont tenus à jour par les ESM dans leurs déplacements. À la fin du mois, les chefs d'équipe inscrivent le total des consultations sur une fiche d'inscription cumulative affichée au Bureau de coordination du projet.	Chefs d'équipe supervisés par le chef du bureau local de la SCRSL

Parallèlement à ce suivi continu, vous souhaiterez peut-être faire une évaluation de votre projet conformément aux règles ou pratiques de votre organisation concernant l'apprentissage et la reddition de comptes, ou encore faire figurer votre projet dans un examen ou une évaluation de programme ou de secteur, ou après l'urgence. Le cas échéant, l'ACDI pourrait accepter de financer une partie de vos dépenses d'évaluation (voir l'annexe D). L'ACDI et l'AHI se réservent le droit de faire des évaluations indépendantes de projets financés par l'AHI, individuellement ou dans le cadre d'examens portant sur plusieurs projets.

## Annexe D - Le budget du projet

Nous vous fournissons un modèle de budget à la figure D.1. Vous n'êtes pas obligé de vous en tenir aux postes budgétaires indiqués. Au besoin, précisez de manière détaillée les frais prévus.

Poste budgétaire	Contribution de l'AHl de l'ACDI	Contribution du partenaire	Autres donateurs	Total
1) Personnel				
2) Transport				
3) Fournitures				
4) Matériel et pièces d'équip.				
5) Contrôle et évaluation				
6) Frais d'adm. locaux				
7) Frais d'adm. au siège de l'org.				
TOTAUX				

### Frais généraux au siège de l'organisation

L'AHl acceptera de payer des *frais d'administration au siège de l'organisation* jusqu'à concurrence d'un montant équivalant à 7,5 % des frais totaux d'exécution du projet sur le terrain, frais d'administration locaux compris. Par exemple, à la figure D.1, le montant inscrit au poste 7 pourrait correspondre au plus à 7,5 % du total des montants inscrits aux postes 1 à 6.

Le PAHI n'acceptera pas de payer de dépenses de suivi distinctes faites au siège de l'organisation. Nous paierons, au poste 5, des frais raisonnables de suivi sur le terrain aux fins de la conception et de l'application du Plan de mesure du rendement dont le modèle figure à l'annexe C. S'ils sont supérieurs à 3 % des frais totaux d'exécution du projet sur le terrain, ces frais locaux devront être justifiés par rapport aux résultats escomptés.

Ainsi que nous le mentionnons à l'annexe C, vous souhaitez peut-être effectuer une évaluation de votre projet une fois celui-ci achevé afin d'encourager l'apprentissage et la reddition de comptes. Le cas échéant, en particulier s'il est difficile de faire un suivi continu en cours d'exécution faute de données de référence ou pour d'autres motifs, nous pourrions accepter d'assumer jusqu'à concurrence de 50 % des coûts de l'évaluation. Vous devrez alors établir le cadre de référence de l'évaluation en consultation avec nous, et informer l'équipe d'évaluation qu'un exemplaire de son rapport devra nous être transmis directement.

## Coûts par activité et extrant escompté

Dans le tableau présenté à la figure D.2, les dépenses sont ventilées par activité selon les renseignements fournis dans le cadre de rendement. Nous vous encourageons à fournir ce genre de tableau, qui demeure toutefois facultatif. Ne le remplissez que si vous le jugez utile et que vous vous êtes servi d'un organigramme technique de projet et d'une méthode de comptabilité financière par activité en cours de projet. Ce tableau vous aide, de même qu'elle aide l'ACDI, à voir le rapport existant entre les dépenses et les résultats obtenus.

<b>Figure D.2 - Tableau des dépenses ventilées par activité approuvée</b>				
<b>Activité</b>	<b>Contribution de l'AHI de l'ACDI</b>	<b>Contribution du partenaire</b>	<b>Autres donateurs</b>	<b>Total</b>
1000				
2000				
3000				
4000				
etc.				
TOTAUX				

## Annexe E - Modèle de tableau de rendement s'appliquant à l'étude de cas

(Normalement, on présente un tableau par extrant ou effet inscrit dans le cadre de rendement approuvé)

<b>Résultat escompté - Extrait 1 - Six équipes médicales mobiles (ESM) opérationnelles</b>	
<p><b>Indicateurs de rendement</b> (Indicateurs utilisés pour mesurer le degré d'atteinte du résultat inscrit ci-dessus. Ils correspondent aux objectifs de rendement du projet.)</p>	<p><b>Résultats réels et observations</b> (Résultat réel atteint selon les indicateurs de rendement indiqués. Comparaison établie avec les attentes initiales.)</p>
<p><b>Indicateur 1</b> - Nombre d'ESM opérationnelles dans la zone de conflit</p>	<p>- Les responsables du projet ont réussi à maintenir l'état opérationnel des ESM en remplaçant six véhicules et en veillant à leur entretien, en finançant le salaire mensuel d'un médecin et du personnel, en achetant des fournitures médicales essentielles et en collaborant directement avec les chefs d'équipe. Selon les critères fixés par le personnel et les résultats d'autoévaluations mensuelles, aucune des équipes n'a été « entièrement opérationnelle » de façon constante à cause de problèmes de sécurité, de dotation et d'équipement. Cependant, toutes les équipes ont été au moins « partiellement opérationnelles » la plupart du temps, ce qui leur a permis d'offrir les services prioritaires prévus.</p> <p>- Les ESM ont en moyenne dispensé des soins à 19 250 personnes par mois au cours de la période visée, comparativement à une moyenne de 18 000 personnes par mois l'année précédente.</p>
<p><b>Indicateur 2</b> - Nombre de personnes auxquelles les ESM ont dispensé des soins de santé primaires est maintenue</p>	
<p><b>Bénéficiaires</b> La Société de la Croix-Rouge du Sri Lanka (SCRSL), qui gère directement les ESM, a bénéficié de services de formation. Les six ESM comptaient six médecins (des hommes) et 36 volontaires locaux, des femmes pour la plupart. Environ 300 000 habitants du Vanni, dont bon nombre de Tamouls de Jaffa déplacés depuis 1995, avaient accès aux services des ESM selon leurs besoins.</p>	
<p><b>Hypothèses et stratégie d'atténuation des risques</b> (Exposé des problèmes survenus parce que des hypothèses ne se sont pas vérifiées, et des mesures prises pour atteindre les résultats escomptés) Le climat dans la région est dans l'ensemble demeuré stable, les frontières demeurant ouvertes et la population établie. Le projet a été réalisé sous l'égide du CICR. A Vanni, on respecte l'emblème de la Croix-Rouge et les principes du Mouvement, ce qui a facilité la tâche aux ESM. Quand surgissaient des obstacles à l'accessibilité aux soins, le CICR et la SCRSL ont négocié le passage des équipes en leur nom. La population a ainsi eu plus facilement accès aux ESM. Le délégué de la CRC a été bien informé par le CICR et s'est plié aux règles de sécurité du Comité.</p>	

## Annexe F - État financier

<b>Figure F.1 - Modèle d'état financier s'appliquant à l'étude de cas</b>				
Poste budgétaire	Budget approuvé	Dépenses réelles	Écart (%)	Justification d'un écart important (supérieur à 10 %)
1) Personnel				
2) Transport				
3) Fournitures				
4) Matériel et pièces d'équip.				
5) Contrôle et évaluation				
6) Frais d'adm. locaux				
7) Frais d'adm. au siège de l'organisation				
TOTAUX				

## **ANNEXE 1 – Les catastrophes naturelles rapides et l'appui aux ONG canadiennes en temps opportun**

La Direction d'assistance humanitaire, paix et sécurité (AHPS) de l'ACDI reconnaît le rôle important que jouent les ONG canadiennes en répondant aux catastrophes à l'étranger et le besoin de leur assurer un appui en temps opportun.

Dans le but de réduire le délai de traitement de l'appui qu'accorde l'ACDI aux ONG canadiennes, l'AHPS acceptera les propositions présentées conformément au format abrégé de la part des ONG canadiennes qui se sont qualifiées pour utiliser ce format.

Les ONG possédant les plus grandes capacités opérationnelles seront invitées à se joindre au Partenariat humanitaire canadien (PHC). Le PHC est un réseau d'ONG qui collaborent avec l'ACDI dans le but d'évaluer, d'analyser et de répondre aux catastrophes naturelles rapides.

Remarque : La présente ne se veut pas un cadre de travail ou une entente de coopération, et tel est aussi le cas pour le format abrégé de présentation de propositions ainsi que le financement à même le programme PHC. Les deux constituent des mécanismes adaptés aux besoins et l'AHPS continuera à évaluer les propositions en fonction de leur contribution perçue à une intervention convenable, opportune et efficace. L'AHPS retient aussi la gamme complète d'options en matière d'intervention. Le fait d'obtenir un financement par l'un ou l'autre moyen décrit dans les présentes n'interdit aucunement l'organisation de demander des fonds complémentaires de l'AHPS, ou des autres programmes bilatéraux de l'ACDI, en vue de répondre aux catastrophes, advenant la disponibilité de telles sources de financement. Rien n'empêche les autres ONG d'obtenir un soutien financier par le biais du format régulier de présentation de propositions.

### **1. Propositions abrégées**

#### **Admissibilité**

Les exigences en vigueur relatives au financement AHI s'appliquent aussi dans le cas de propositions abrégées. De plus, les organisations doivent démontrer :

- Une capacité organisationnelle en matière d'intervention humanitaire, particulièrement dans le cas de catastrophes naturelles rapides :
  1. des antécédents de programmation efficace avec le Groupe de l'assistance humanitaire internationale ou le Groupe des secours en cas de catastrophes naturelles de l'AHPS,
  2. adhésion à un réseau d'ONG humanitaires tel le PAGER (le contrôle par les pairs constitue un atout),

3. l'ampleur et la portée de l'expérience en matière d'intervention humanitaire,
  4. la capacité interne de suivre, concevoir et effectuer une intervention humanitaire.
- ❑ Le respect du code de conduite de la Croix-Rouge en matière d'action en cas de catastrophe; les politiques organisationnelles, les évaluations et le code de conduite du personnel peuvent servir à démontrer cette exigence;
  - ❑ Aspiration au projet SPHERE ou d'autres normes internationales semblables reconnues; les politiques organisationnelles, les lignes directrices/manuels d'opération, la formation du personnel, la contribution à la mise au point du projet SPHERE peuvent servir à démontrer cette exigence;
  - ❑ Des codes de conduite organisationnels conformes aux principes de base qui figurent dans le plan d'action sur la prévention de l'exploitation et de la violence sexuelles dans les situations de crise humanitaire du Comité permanent interorganisations ;
  - ❑ Une politique sur le suivi et l'évaluation ainsi que des antécédents soulignant l'utilisation du suivi et de l'évaluation aux fins d'améliorer les activités d'intervention en cas de catastrophes naturelles;
  - ❑ Une politique d'égalité entre les sexes ainsi qu'un énoncé sur son usage et sa mise en œuvre en situation de crise;
  - ❑ La viabilité et la gestion des ressources environnementales dans la politique en cas d'urgence ainsi qu'un énoncé sur l'usage et la mise en œuvre;
  - ❑ Une politique et des antécédents de coordination sur place et au Canada, qui reflète la compréhension de l'approche de groupe du Comité permanent interorganisations;
  - ❑ Une politique et/ou expérience en matière de consultation, de participation et de renforcement des capacités;
  - ❑ Qu'elle constitue un faible risque financier, selon l'Unité de l'évaluation des risques de l'ACDI.

Bon nombre d'éléments de cette diligence raisonnable feront le point d'un examen tous les trois ans afin d'assurer que les organisations présumées admissibles maintiennent leur capacité de mise en œuvre.

### **Format de la proposition abrégée**

Le format présenté ci-dessous est conforme au format détaillé axé sur les résultats. Il a été simplifié pour refléter le processus de diligence raisonnable initial et le fait que les

activités financées seront en vue d'assistance pure et simple. Les propositions présentées doivent toujours contribuer au cadre de rendement de l'AHI. Le format abrégé sera accepté uniquement en ce qui a trait aux premières étapes de l'assistance humanitaire. Cette période comprendra les premières deux semaines. L'ACDI communiquera toute modification aux ONG admissibles en fonction de chaque cas.

## A. Contexte

- Caractère de la catastrophe
- Caractère de l'impact humanitaire connu et évolution projetée
- Renseignements sur les bénéficiaires connus et prévus

## B. Capacités de l'organisme d'exécution

Déclaration de l'organisme sur ses capacités d'intervention, selon le contexte. La déclaration peut inclure, sans s'y limiter, les éléments suivants :

**Projets sur place** : les projets qui se trouvent actuellement dans la zone et qui ont une capacité de redressement.

**Partenaires locaux** : les liens établis avec des organisations sœurs ou des ONG autres/locales dans le pays en question. Les liens peuvent avoir été établis à titre de membre d'une fédération internationale, d'un partenariat ou d'un réseau, ou par l'entremise d'ententes de partenariat en règle avec des partenaires locaux.

**Équipes d'intervention rapide** : les équipes pouvant être déployées et mettre des programmes en place dans les heures qui suivent la catastrophe.


<b>C. Plan d'évaluation du rendement</b>					
Titre du projet -					
Objectif du projet -					
<b>Comment?</b>		<b>Qui?</b>	<b>Quoi?</b>		<b>Quand?</b>
Ressources	Activités	Bénéficiaires	Rendement	Résultat	Impact

<b>D. Éléments budgétaires</b>				
Élément	Contribution de l'AHI de ACIDI	Contribution du partenaire	Autres donateurs	Total
1) Personnel				
2) Transport				
3) Fournitures				
4) Matériaux et équipement				
5) Suivi et évaluation				
6) Dépenses admin. locales				
7) Dépenses admin. du siège social (7.5 p. 100 des coûts directs)				
<b>Totaux</b>				


### **Présentation d'une demande d'admissibilité afin d'utiliser la proposition abrégée**

Les ONG canadiennes sont priées de présenter une demande d'admissibilité, lorsqu'ils le pourront, et l'AHPS tentera de communiquer si la demande a été retenue en temps utile. Toutefois, les demandes d'admissibilité ne seront pas étudiées lors d'une intervention humanitaire de taille, compte tenu de la priorité accordée aux activités d'intervention par l'équipe de l'AHPS.


Il n'existe aucun format particulier pour la présentation d'une demande d'admissibilité, mais le dossier de demande soumis doit démontrer à fond tous les critères énumérés dans la Section 1, ci-dessus. Les demandes d'admissibilité doivent être acheminées en copie papier au :



Gestionnaire  
 Groupe des secours en cas de catastrophes naturelles et des relations avec les ONG  
 Direction d'assistance humanitaire, paix et sécurité,  
 Direction générale des programmes multilatéraux  
 Agence canadienne de développement international  
 200, promenade du Portage  
 Hull (Québec)  
 Canada, K1A 0G4



Téléphone : 819 994-3945  
 Télécopieur : 819 997-2637



Courriel : [catastrophesnaturelles@acdi-cida.gc.ca](mailto:catastrophesnaturelles@acdi-cida.gc.ca)  
[disasters@acdi-cida.gc.ca](mailto:disasters@acdi-cida.gc.ca)

## **2. Partenariat humanitaire canadien (PHC)**

Le Partenariat humanitaire canadien (PHC) a été créé dans le but d'assurer une réponse coordonnée et opportune de la part des ONG aux catastrophes à l'étranger. Les membres collaborent afin de partager les alertes initiales, l'évaluation des renseignements et les interventions aux catastrophes à apparition soudaine.

### **Critères de sélection**

L'AHPS passera en revue les ONG aptes à utiliser le format abrégé et communiquera l'invitation de participer au PHC. Les critères de sélection considérés comprennent :

- ❑ Tous les critères nécessaires à l'usage admissible du format abrégé de proposition;
- ❑ La capacité de fournir des réponses en se servant du gabarit;
- ❑ La capacité de raccorder les réponses avec un chef de groupe tel qu'identifié par le Comité permanent interorganisations;
- ❑ Des antécédents d'intervention d'urgence avec l'AHI, tel que démontré par les avertissements mondiaux et le partage/l'analyse de l'information de haute qualité avec l'ACDI et le financement précoce;
- ❑ Des aptitudes manifestes et des antécédents de déploiement d'assistance efficace et convenable depuis le Canada;
- ❑ Un engagement de coordonner avec l'AHPS et les autres membres du PHC au niveau du partage et de l'analyse conjointe de l'information;
- ❑ Un engagement aux activités conjointes de communication, y compris, le cas échéant, des conférences de presse conjointes, des communiqués de presse conjoints, des breffages techniques conjoints, et d'autres activités du genre.